

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Le marquis de Maintenon, corsaire, négrier, planteur et gouverneur de Marie-Galante

Michel-Christian Camus

Numéro 110, 4e trimestre 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043250ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043250ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Camus, M.-C. (1996). Le marquis de Maintenon, corsaire, négrier, planteur et gouverneur de Marie-Galante. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (110), 3–7. <https://doi.org/10.7202/1043250ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1997

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le marquis de Maintenon, corsaire, négrier, planteur et gouverneur de Marie-Galante

par
Michel-Christian Camus

Le Marquis de Maintenon est passé à la postérité pour avoir vendu à la seconde femme de Louis XIV sa terre, lui transmettant ainsi son nom. Il fut aussi gouverneur de Marie-Galante de 1679 à 1686. Mais il a surtout été actif comme corsaire de 1673 à 1678, puis se livra au négoce d'esclaves aux Antilles dans les années 1680, avant de se consacrer à la plantation qu'il avait à la Martinique.

Charles François d'Angennes, marquis de Maintenon, naît le 5 décembre 1648 à Chartres, ville dont son père sera bailli et capitaine entre 1648 et sa mort en 1657¹. A 21 ans il entre dans la Marine et est nommé enseigne à Toulon. En 1672 il fait un premier voyage aux Antilles qui va décider de sa carrière. Avec le titre de lieutenant de vaisseau, il commande en second la *Sibylle*, une des frégates légères de l'escadre que le roi envoie cette année là aux Iles, où elle arrive fin juin. L'année suivante Maintenon commande la *Sybille* lors de l'expédition que le gouverneur des Iles françaises de l'Amérique, Jean-Charles de Baas, destine à la prise de l'île hollandaise de Curacao. L'expédition échoue, faute de moyens suffisants.

Il semble ensuite s'être rapproché de Saint-Domingue, qui est alors le grand centre de la flibuste française dans les Antilles car, lors d'un passage à la Jamaïque, à la mi-1674, il fait part de son désir d'abandonner cette activité, et affecte de mépriser les flibustiers. Il est sur le point de retourner en France par la voie de l'Angleterre, après avoir fait deux prises sur les Espagnols qu'il a envoyées adjudger à l'île de la Tortue². La France est alors en guerre avec l'Espagne jusqu'en 1678.

1. Louis d'Angennes de Rochefort de Salvert, marquis de Maintenon, épousa en 1640 Marie Leclerc du Tremblay dont il eut, outre Charles François, l'aîné, quatre filles. Moreri, Dictionnaire historique, Paris 1759, article d'Angennes, et Père Anselme, Histoire Généalogique, Paris 1726, II, p. 428.

2. Calendar of State Papers, America and West Indies, 1669-1674, Londres 1889, p. 623.

A son retour en France, fin 1674, il vend pour 240 000 livres sa terre de Maintenon (Eure et Loir) à Françoise d'Aubigné, qui est alors gouvernante des enfants que Louis XIV a eu avec Madame de Montespan. Grâce à de nouvelles libéralités du roi, la nouvelle Madame de Maintenon peut réparer le château et refaire les jardins que MM. d'Angennes « avaient tout laisser ruiner »³.

On le retrouve à Saint Domingue à la fin de 1676. Il en part avec un contingent de 7 à 800 flibustiers pour la côte du Venezuela actuel mais n'y fait « rien de considérable... ayant été en des places où il a trouvé de la résistance et peu de pillage »⁴. On lui reproche ensuite d'avoir agi en franc-tireur et de ne pas avoir rejoint, comme il en avait instruction, l'escadre de l'amiral d'Estrées qui se trouvait alors dans les Antilles.

Il était parti en octobre 1675 de Nantes sur *La Fontaine d'Or*, un nom prédestiné pour un corsaire (180 tx) pour faire la course et le commerce dans les Antilles et faute de prises, s'était résolu à embarquer 3 à 400 rolles de tabac à Petit-Goave. Lors d'une attaque de ce port par 5 vaisseaux hollandais le 27 mai 1677 la frégate de *La Fontaine d'Or* aurait été volontairement brûlée par son équipage⁵. Maintenon revient en France fin 1677 sur la *Grande Bourse d'Amsterdam* apparemment une prise hollandaise^{5bis}.

En 1678, il épouse à Saint-Christophe, Catherine Giraud fille « d'une beauté achevée »⁶ de Pierre Giraud du Poyet, un capitaine de milices de cette île, qui avait été anobli en 1667 pour s'être illustré l'année précédente lors de la reprise de Saint-Christophe aux Anglais. Sa femme lui apportait les 2/8^e de la plantation de la Montagne, à la Martinique. En 1678 et 1679, il rachète les 6/8^e restant de ce domaine qui s'étendait sur 700 pas de front de mer à Saint-Pierre, entre la rivière des Pères et la rivière Roxelane⁷.

Le 24 avril 1679, il est nommé gouverneur de Marie-Galante, en remplacement de Téméricourt décédé. Quelques mois plus tard, il embarque sur le *Triomphant*, vaisseau de l'amiral d'Estrées, car il est « fort pratique et fort connaissant des lieux où M. le vice-amiral veut aller ». Mais d'Estrées le juge néanmoins « un homme assez entendu pour conduire de petits bâtiments flibustiers qui règlent leur navigation par la vue des terres, mais non pas une escadre aussi considérable que celle là »⁸.

Associé à MM. Gayardon, Ceberet, François et Faure, il obtient à la fin de 1680, et pour 4 ans, le monopole du commerce avec les colonies espagnoles des Antilles et une frégate du roi, la *Sorcière*, pour cette entreprise⁹.

Maintenon reçoit la permission d'enlever chaque année jusqu'à 150.000 livres de sucre dans les Antilles françaises, et s'accorde avec la Compagnie du Sénégal pour qu'elle lui livre sur les mêmes lieux 400 es-

3. Mémoires de Saint Simon, édition Ramsay, Vol. II, p. 504.

4. Archives Nationales, Paris, Colonies (plus loin A.N. Col.) C9 A I, lettre de Pouancey du 1^{er} avril 1677.

5. La Nicollière Tejeiro, *La course et les corsaires à Nantes*, Marseille, Laffite reprints, 1978, p. 55.

5 bis. Renseignement aimablement communiqué par M. Philippe Hrodej.

6. Labat, *Nouveau voyage aux Iles*, Fort de France 1972, tome I, p. 63.

7. Sur cette habitation voir F. d'Arcy, « le château de la Montagne et les premières sucreries de Saint Pierre », *Revue historique des Antilles*, n° 3, 1929.

8. A.N. Marine, B4 8, f. 468.

9. Jean Gayardon, receveur général des Finances de Soissons, de 1659 à 1690. Par sa famille il est lié aux milieux des manieurs d'argent dont les Ceberet, et par sa belle famille

claves noirs tous les ans¹⁰. La Cour insiste auprès des gouverneurs des îles françaises pour que les activités et les destinations de Maintenon soient protégées et restent secrètes. C'est qu'il ne fallait pas alerter la Cour d'Espagne sur des pratiques commerciales qui restaient interdites aux Français. De plus l'entreprise de Maintenon se doublait d'autres missions. Il s'agissait de lever les plans de tous les ports espagnols où il ferait escale, et de faire des observations hydrographiques. Il devait encore donner la chasse aux flibustiers français qui harcelaient les Espagnols dans les Antilles¹¹.

Parti de Dunkerque, où il a embarqué des marchandises françaises, au début de 1681, Maintenon passe par les Canaries pour établir ses premiers contacts avec les Espagnols. Il arrive en mai à la Martinique où il embarque des esclaves qu'il vend à Porto Rico et Santo Domingo. Près de Cuba il arraisonne un navire flibustier de la Tortue et conduit son capitaine français à la Havane, « pour faire voir aux Espagnols les bonnes intentions de Sa Majesté »¹². Il est de retour à Dunkerque en juillet 1682. L'expédition semble avoir été un succès puisque Maintenon obtient en septembre le renouvellement et l'extension de sa concession pour 4 ans à compter du 1er janvier 1683. Lui et ses associés reçoivent l'autorisation d'employer deux frégates de 300 tonneaux, avec obligation de faire retour à Dunkerque¹³. Le Roi met à sa disposition la frégate la *Serpente* avec laquelle il est question d'aller directement en Guinée chercher des esclaves.

Le monopole est étendu au commerce des chevaux et mulets – jusqu'à 300 par an – entre Buenos Aires et les Antilles française. En même temps il est permis à Maintenon de faire passer aux îles 80 garçons et 20 filles « pour l'augmentation de la culture des colonies », qui seront sans doute employés comme engagés sur sa plantation¹⁴.

On n'a pas d'autres détails sur le déroulement des opérations commerciales de Maintenon, mais elles se seraient poursuivies pendant au moins trois ans, puisqu'en février 1685 il arrive à nouveau avec sa femme, de Dunkerque sur une flûte qui est prise par un pirate anglais à la vue de la Martinique. Selon l'ambassadeur d'Angleterre en France il ne dut son salut et celui de sa famille qu'à la présence à son bord, de 3 ou 4 flibustiers qui avaient été en expédition avec lui et qui intercédèrent en sa faveur, sans quoi il aurait été jeté par dessus bord. Les Maintenon furent finale-

aux Colbert. Actionnaire de la Cie de Guinée. Claude Ceberet du Boulay, fils d'un secrétaire du roi, fit plusieurs voyages au long cours avant d'entrer au Domaine d'Occident, qu'il représente en 1676 à la Martinique où il épouse une parente de Françoise d'Aubigné. Passé au service de la Cie des Indes orientales dans les années 1680. Actionnaire de la Cie du Sénégal jusqu'en 1683 puis de la Cie de Guinée en 1685. François François, marchand à Paris, est actionnaire de la seconde Cie du Sénégal. Jean Faure est actionnaire de la seconde Cie du Sénégal. D. Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.

10. A.N. Col., B 9, fol. 138-144 et Col., C8 A 4, fol. 207. Ce monopole souleva bien des objections tant à la Martinique (mémoire de Blénac, A.N. Marine B4 9, fol. 210) qu'en France où les marchands de Saint-Malo se plaignirent en 1683, que Maintenon avait fait ramasser tous les cuirs de l'île espagnole de Santo Domingo, parce qu'un navire de St. Malo y avait été troquer cette marchandise, en violation de son monopole. A.N. Marine B7 209, f. 240.

11. A.N. Marine B4 9, fol. 208, 241 vo.

12. A.N. Marine B4 9, fol. 213 et journal de navigation, fols 216-253.

13. A.N. Marine C7 5, dossier Maintenon.

14. A.N. Col., B 9, fol. 253.

ment débarqués à la Martinique après qu'on leur eut volé toutes leurs affaires¹⁵. On sait seulement que le commerce d'esclaves avait duré deux ou trois ans et que Maintenon les avait revendu « dans toutes les îles et y a beaucoup profité »¹⁶.

Vers cette époque, il s'efforce d'obtenir que le bornage de son habitation de la Martinique soit fixé à 10 000 pas en allant du bord de mer vers l'intérieur de l'île. L'habitation est alors « la plus belle et la plus considérable de toutes les îles »¹⁷ faisant 400 000 livres de sucre avec 200 esclaves. L'intendant de la Martinique estime que 5 000 pas, chiffre le plus élevé de l'île, est tout ce qui peut être autorisé. La Cour lui accorde 6 000 pas.

Maintenon demanda encore que son habitation de la Montagne soit érigée en marquisat. Il offrait 600 livres tournois pour la fondation d'une cure et 150 livres pour l'entretien d'une église. Mais cette demande fut repoussée.

Vers 1686, il semble mettre un terme à ses pérégrinations pour se fixer définitivement à la Martinique. Il abandonne le gouvernement de Marie-Galante où, en trois ans, il n'avait « pas séjourné deux mois »¹⁸ au profit de son beau-frère Charles Auger¹⁹ qui est nommé gouverneur le 1^{er} janvier 1686. Maintenon réside alors sur l'habitation de la Montagne. D'un caractère ombrageux, il a sans cesse des démêlés avec le gouverneur Blenac sans qu'on sache bien les motifs de ces querelles. Maintenon écrit pour se plaindre à Seignelay, secrétaire de la Marine et des Colonies²⁰ qui, tantôt lui donne tort (1686), tantôt raison (1689). Maintenon n'était sans doute pas exempt de reproches comme le souligne en 1686 Duclerc Major de la Guadeloupe qui l'a vu à l'œuvre : « M. de Maintenon crie sans cesse persécution, mais je vous assure qu'il n'a pas le moindre sujet de se plaindre (de Blenac), bien au contraire »²¹. Fin 1686 ou début 1687, le sieur Leblond, conseiller au Conseil souverain de la Martinique, se plaint à Versailles que Maintenon « lui a dit plusieurs injures et menacé de coups de bâton » parce qu'il lui avait demandé le remboursement d'une dette. Les bureaux de la Marine répondent que Sa Majesté charge l'intendant de la Martinique, Dumaitz de Goimpy, de faire rendre justice à Leblond. Sa Majesté « est informée des liaisons d'amitié » que Dumaitz entretient avec Maintenon et « elle cesserait d'avoir bonne opinion de lui si cela l'empêchait de faire rendre justice à ceux qui ont des affaires avec M. de Maintenon »²².

15. Historical Manuscript Commission, 7th report, London 1879, p. 325.

16. A.N. Col. C8 A 4, fol. 207.

17. A.N. Col. C8 A 4, fol. 29 vo. Maintenon avait fait installer vers 1680 une raffinerie de sucre « pour se rendre agréable à M. Colbert qui lui donnait beaucoup de marques de bonté ». F. d'Arcy, art. cit., note p. 28.

18. A.N. Col., C8 A 4, fol. 207, mémoire de Duclerc sur les Îles, critique à l'égard de Maintenon.

19. D'une ancienne famille havraise établie à Saint-Christophe vers 1634, Auger servit dans l'ordre de Malte, avant d'être nommé lieutenant de roi à Marie-Galante en 1683, où il suppléa les absences de Maintenon. Il devint gouverneur de la Guadeloupe en 1703. Mort en 1705. Il avait épousé Louise d'Angennes, sœur cadette du marquis de Maintenon, d'abord promise à son frère, qui mourut avant l'arrivée aux Îles de Louise.

20. A.N. Col., B 12, f. 98 vo et B 14, f. 76.

21. A.N. Col. C8 A 4, fol. 207.

22. A.N. Col., C8 A 4, fol. 266.

Le marquis de Maintenon mourut avant avril 1691. Sa femme continua l'exploitation de l'habitation de la Montagne avec son frère, M. Giraud de Crésol.

A la fin de 1698, elle demande à la Cour (elle se fait appeler pour qu'il n'y ait pas de confusion, Mme d'Angennes) une exemption pour les nouveaux droits imposés en France sur les sucres raffinés. L'intendant de la Martinique, Robert, appuie sa demande et précise que Maintenon « a fait une dépense terrible pour cette raffinerie, qu'il s'y est beaucoup endetté et que ces dettes ne sont point encore achevées d'être payées »²³. En 1712, la veuve du marquis abandonna ses droits sur la plantation de la Montagne à ses enfants²⁴, puis passa en France où elle mourut en 1718.

23. A.N. Col., C8 A 11, fol. 184, lettre de Robert du 30 juillet 1699.

24. Le marquis de Maintenon eut un fils, Gabriel Charles François, né en 1686, qui fut colonel d'un régiment d'Infanterie de son nom et qui épousa en 1712, Françoise de Mailli, et trois filles. Deux furent religieuses, et la troisième épousa en 1718, Charles François de Riancourt, marquis d'Orival. Moreri, *op. cit.*